

14 fév 2003 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2003

Commission des jeux de hasard

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé deux avant-projets de loi concernant les frais de fonctionnement et de personnel de la Commission des jeux de hasard.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé deux avant-projets de loi concernant les frais de fonctionnement et de personnel de la Commission des jeux de hasard.

Ces avant-projets portent confirmation :1. de l'arrêté royal du 27 décembre 2001 relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, B, C et E et fixant le montant des rétributions dû par ces titulaires pour l'année civile 2002;2. de l'arrêté royal du 20 décembre 2002, relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, B, C et E et fixant le montant des rétributions dû par ces titulaires pour l'année civile 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe